

les siècles, accommodé ses saintes ordonnances aux besoins de ses enfans. C'est une Mère pleine de sagesse et de bonté qui fait des lois non pas pour détruire, mais pour édifier. Ainsi, âmes serventes qui jusqu'ici avez accompli si fidèlement le précepte salutaire du jeûne et de l'abstinence, tel que vous l'avez reçu de vos Pères, et qui, pour cela, avez toujours été la gloire et la consolation de l'Eglise, vous pouvez bien gémir de cet adoucissement. Mais vous ne devez pas pour cela craindre que la Religion, qui fait votre bonheur, soit en rien changée quant aux principes de la Foi et de la Morale.

Tout en profitant de l'indulgence de l'Eglise, nous devons nous humilier, N. T. C. F., de ce que cette sainte Mère, pour se plier à notre faiblesse, a été dans la dure nécessité de faire une si large brèche à cette loi salutaire du jeûne et de l'abstinence. Hélas ! il faut bien le reconnaître et le dire en gémissant, la foi s'éteint dans un grand nombre de cœurs, le sensualisme fait des progrès alarmans, l'orgueil de la vie, avec son luxe et sa vanité, menace de tout ruiner, l'amour des richesses et des plaisirs de la terre fait oublier les biens du Ciel ; notre terre, si souvent arrosée du sang des victimes de nos malheureuses dissensions, ces scandales et ces excès nous avertissent qu'il serait plutôt nécessaire d'augmenter les saintes pratiques de la pénitence que d'en adoucir la rigueur.

Car il ne faut pas nous faire illusion, N. T. C. F., l'Eglise peut bien changer ses règles par rapport à la pénitence, mais elle ne change point les règles de la justice divine, qui sont immuables. Aujourd'hui, comme toujours, le péché pour être pardonné, doit être expié. Aujourd'hui, comme au temps du Prophète, il faut, pour se convertir de tout son cœur, jeûner, pleurer et gémir (Joel. 2.) Aujourd'hui, comme au temps de Jean Baptiste, il faut faire de dignes fruits de pénitence. (Luc. 3. S.) pour n'être pas exposés comme des arbres infructueux à être coupés et jetés au feu. Aujourd'hui, comme au temps de J. C. il faut entendre ces terribles paroles : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.* (Luc. 13. 2.) Aujourd'hui, comme au temps de l'Apôtre Saint Jacques, le Seigneur nous fait entendre ces formidables paroles que nous devons tous méditer avec le sentiment d'une juste frayeur : *Pour vous, riches, qui vivez dans les délices et dans le luxe, pleurez, poussez des cris comme des hurlemens, à la vue des misères qui vont fondre sur vous. La pourriture consume les richesses d'iniquité que vous gardez, les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve... C'est là le trésor de colère que vous avez amassé pour les derniers jours.* (Jac. 5.) où vous irez paraître devant un Dieu juste et irrité sans avoir fait pénitence.

Prévenons, N. T. C. F., cet épouvantable malheur, en apaisant notre Juge par toutes les œuvres satisfaites. Si, de son côté, l'Eglise a pitié de notre faiblesse, et se relâche pour cela de la sévérité de ses ordonnances, du nôtre, redoublons, d'ardeur dans les sentiers de la justice, en compensation des pénitences dont elle nous décharge en partie. Dans cette pensée, multipliez vos aumônes, car, comme vous le savez, *l'aumône délivre du péché.* Ayez soin de vos pauvres, et que dans chaque paroisse on prenne des moyens efficaces pour qu'ils soient occupés selon leurs forces et assistés selon leurs besoins. Qu'ils ne soient pas, faute de secours, réduits à la dure nécessité d'aller traîner ailleurs le spectacle de leurs misères, avec le danger évident d'y contracter de mauvaises habitudes. Qu'il serait à désirer qu'il y eût partout des Associations charitables pour subvenir à toutes les nécessités de ces membres souffrants de J. C. ! Embrassez avec zèle l'Association de la Propagation de la Foi, qui vous fournira tous les jours un moyen efficace de satisfaire à la justice divine, puisque par là vous aurez votre part aux travaux et aux souffrances de tant de Missionnaires et de Fidèles qui ont de nos jours le mérite et la gloire de verser leur sang pour l'honneur de J. C. Oh ! que le martyre est glorieux pour ceux qui le souffrent, et méritoire pour ceux qui y contribuent par leurs prières et leurs aumônes ! Vous avez en outre, pour favoriser cette œuvre admirable, un motif bien pressant, et qui vous intéresse vivement ; c'est que moyennant les secours de la Propagation de la Foi, Nous pouvons envoyer de zélés Missionnaires à tant de jeunes gens qui, sans cela, seraient privés des secours de la Religion dans les chantiers, où cependant ils en ont un si grand besoin.

Ces Missionnaires doivent surtout entendre les confessions et préparer, par la pénitence, ces jeunes gens lorsqu'ils sont sur le point de s'embarquer pour de longs et pénibles voyages. Combien de ces malheureux, qui laissent leurs chantiers avec l'espérance de bientôt revoir des parens chéris, et font de tristes naufrages. Encore s'ils avaient le bonheur d'être en état de grâce ! Mais après avoir passé des années entières privés de tout secours religieux, et en compagnie d'hommes libertins et débauchés, qu'il est déplorable d'apprendre qu'ils sont allés ainsi rendre compte de toute leur vie au souverain

juge ! Vous le comprenez vivement, pères et mères, qui avez de vos enfans dans ces chantiers, et qui craignez à chaque moment que l'on ne vienne vous annoncer la mort de quelques uns d'eux. Procurez donc, puisque vous le pouvez, à vos chers enfans, ou à tous ceux qui sont dans le même besoin, les secours si nécessaires de la Religion. Pour cela, montrez votre zèle pour la Propagation de la Foi. N'écartez pas ceux qui cherchent à décrier cette œuvre en vous disant que c'est une invention des Prêtres pour avoir de l'argent. Vous savez très bien qu'il n'en est pas ainsi, N. T. C. F. et les œuvres des missions sont là pour fermer la bouche à ceux qui oseraient vous détourner d'une association qui fait la gloire du monde chrétien. Il y aura, Nous n'en doutons pas, une sainte émulation entre toutes les paroisses de ce Diocèse à qui contribuera plus efficacement à une œuvre si importante.

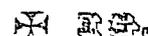
Et, puisque Nous sommes occupé, N. T. C. F., des moyens à prendre pour satisfaire à la Justice de Dieu, tout en observant un carême bien mitigé, Nous vous exhortons de tout notre cœur à entrer dans la société de Tempérance, destinée à régénérer notre pays, en faisant disparaître les vices qui marchent toujours à la suite de l'ivrognerie pour démoraliser son peuple. Nous attendons ce sacrifice des grands et des petits, puisque tous sont intéressés à procurer le bonheur du Peuple, essentiellement attaché à la sobriété. Cette salutaire mortification tiendra la place des jeûnes et abstinences que la faiblesse de votre santé et la multitude de vos travaux vous empêchent d'observer.

De plus, Nous vous conjurons, N. T. C. F. de redoubler de ferveur dans la sainte pratique de dévotion à l'honneur de la B. Vierge Marie, pour dédommager en quelque sorte cette Auguste Mère de Dieu, de ce que la plupart des samedis, qui lui sont consacrés, ne seront plus, comme autrefois, des jours de pénitence. L'amour, qui vous presse pour cette bonne Mère, vous portera à vous enrôler dans les précieuses Associations établies pour l'honneur ; et dans chaque famille l'on se fera un mérite de réciter tous les jours, du moins le samedi, quelques dizaines du chapelet. Ce fut par cette dévotion salutaire du chapelet que St. Dominique put rétablir de son temps la foi et les mœurs dans de grandes provinces qui furent le théâtre de son zèle. C'est aussi le moyen que Nous prenons pour conserver partout la Foi qui est attaquée par des ennemis dangereux et pour rétablir la pureté des mœurs. Oh ! N. T. C. F., aidez-Nous, par votre ferveur à réciter cette excellente prière du chapelet, aidez-Nous à défendre nos brebis, que des loups cruels, qui sont entrés dans notre bergerie, cherchent à dévorer. Car Nous voudrions bien pouvoir dire avec l'Apôtre, lorsqu'il nous faudra aller rendre compte de notre administration au souverain Pasteur : *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice.* (2 Tim. 4.)

Enfin, Nous profitons de la nouvelle année pour vous bénir au nom du Seigneur, et pour vous avertir de ne pas abuser des biens qu'il vous accorde en les dissipant, dans ces jours de plaisirs, dans des excès de tables, des repas somptueux, des dépenses superflues ; car ces biens, n'en doutez pas, vous seraient ôtés, et bientôt vous verriez reparaître ces années de misère, qui vous ont appris que le Seigneur était irrité du mauvais usage que vous aviez fait des biens sans nombre dont il vous avait autrefois comblés. *Réjouissez-vous, N. T. C. F., mais réjouissez-vous dans le Seigneur,* comme le veut l'Apôtre. Faites-vous remarquer par votre modestie dans vos paroles et vos actions. Fuyez les veillées dangereuses, les parties de plaisirs où vous pourriez voir et entendre des choses qui exposeraient votre innocence. *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Ainsi soit-il.* (Rom. 16. 24.)

SERA le présent Mandement lu au prône de notre Cathédrale, à celui de toutes les églises paroissiales et en chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête, après sa réception.

DONNE à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt sept Décembre mil huit-cent-quarante-quatre.

 EVEQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU, Chan. Secrétaire.

Comme tout ce qui se rapporte à l'éducation intéresse toujours vivement le pays, nous nous empressons de publier la circulaire suivante de M. le surintendant.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, 16 Décembre, 1844.

Messieurs, — Les incidens imprévus, résultant particulièrement de défec-